

René FORNEY
4 chemin Montrigaud, 38000 Grenoble, T : 0763 15 66 46

Grenoble le 9 octobre 2018
(Dossier déposé contre reçu)

Vos réf : Votre renvoi au 11 octobre 2018 (RG 18/00229)
Suite à lettre RA du 18 juin 2018 de votre greffier de
la Ch b1.6 pour audience au 10 juillet 2018 à 9h.

À Madame Edwige WITTRANT, Présidente
TGI de Grenoble, Place Firmin Gautier, 38000 Grenoble

Madame la Présidente,

Mon avocate Amandine VACHOUX présente le 10 juillet s'est désistée. L'avocat est obligatoire pour communiquer mes pièces, j'ai donc relancé le 3 octobre le BAJ pour une désignation (annexée).

J'ai relancé le bâtonnier (sans réponses à ce jour). Je pense que la lettre que je viens de recevoir ce jour du désistement de l'avocate de la partie adverse Corinne BEAUFOUR-GARAUDE (cachet de la poste 08-10-18) postée le 8, mais datée du 1^{er} (!), au motif que je n'aurais pas d'avocat pour conclure est en cause.

La raison est que le sujet délicat d'agir contre des notaires dont l'instruction pénale est confirmée être toujours en cours le 20 août dernier (par Mme Céline LAVIGNE). Des preuves (au dos) montrent la corruption évidente par pot-de-vin jusqu'à 80.000 euros et une lettre des versements de la main de la bénéficiaire de ce partage frauduleux Mme RAYMOND.

Le bureau d'AJ est aussi en possession d'une autre demande du 26 juillet 2018 relancée le 9/08/18 pour la désignation d'un huissier obligatoire pour un dessaisissement du tribunal de Grenoble vu les notaires poursuivis pour avoir organisé ma dépossession totale suite à ce pot-de-vin de 80.000 € et le désistement systématique des avocats locaux.

Je vais relancer mes demandes.

Je m'oppose donc à ce désistement et vous remercie de renvoyer l'audience pour permettre la communication officielle de toutes mes pièces. Dans l'attente, je vous prie de prendre toutes les dispositions pour le dessaisissement de l'étude DESCHAMPS et la suspension de ses transactions avec mes biens immobiliers volés dont ma maison et terrain loués 950 € par mois par l'agence ORPI de St'Egrèves.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente mes respectueuses salutations

Pièces jointes :

- 1 – Du 20 août 2018, ordonnance du juge d'instruction Céline LAVIGNE à propos des faux, usage de faux des notaires : Bruno, ESCALLIER, Yves DESCHAMPS ... et leurs auditions prévues
- 2 – Relance du BAJ du 4 octobre 2018.
- 3 – Lettre de la partie adverse avec cachet de la poste au 8 octobre 2018.

Mes documents que vous aviez reçus par ma lettre du 4 juillet sont toujours d'actualité, je les joins à nouveau :

- 4 – Après ma lettre du 25 juin 2018, la notaire Claire BECQUET-DEVERRE (Sollicitée par Mme Janine RAYMOND à 300 kms de Grenoble) s'est aussitôt désistée suite à mes documents sur la corruption de l'étude des notaires DESCHAMPS à St Egrèves.
- 5 – Le 29 juin 2018, M Philippe WÜTHRICH président de la chambre des notaires est informé de cette escroquerie en bande organisée afin qu'il désigne un autre notaire à proximité connaissant la valeur de plusieurs biens immobiliers volés par ces trafics d'influence sur Grenoble.
- 6 – J'ai informé le 28 juin 2018 M. David ROGUET bâtonnier des difficultés de cette escroquerie en bande organisée afin qu'il désigne un avocat qui ne se désistera pas aux premiers obstacles.

Pièces jointes en sus de celles indiquées ci-dessus :

La complicité par abstention volontaire (Extraits le 29 juin 2018 de www.juripole.fr) ; Trois accusés réception des notaires et du bâtonnier ; ma lettre du 4 juillet 2018.

Le résumé joint au dos est public ici www.trafic-justice.com/SITENE18/18N/18N-2.htm

ESPECES

Conversion INSEE de
422.607 fr de 2001

2017



Résultats : Le notaire Yves Nicolas DESCHAMPS (Faux partage) donne (à) les 4 biens immobiliers de la communauté !!!

= 80.000 €uros

CAISSE D'EPARGNE

DES ALPES

AGENCE : ECHROLLES
5 RUE DOCTEUR CALMETTE
38150 ECHROLLES
TEL : 04 78 09 17 08



RELEVÉ DE VOS COMPTES

PIÈCE N° 60
COMMUNICÉE EN
PHOTOCOPIE
PAR LA SCP JEAN CALAS

VOS COMPTES N° 1/24
DIREC TECHNIQUE
NETTOYEMENT
TELECHARGE
08 06 50 76 11
38150 ECHROLLES
www.ecrolles.com
cantine l'école St-Jean de l'Église

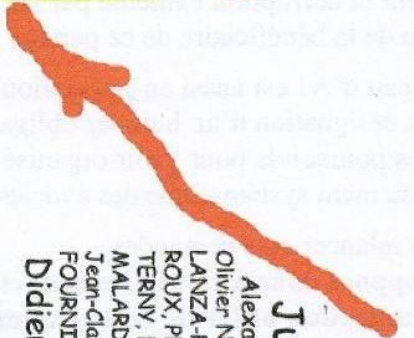
LIBELLE	DEBIT	CREDIT	EN EURO	EN FRANCS
VOS SOLDES DE COMPTES AU 20/09/2007			4 879,47	0,00
PLAN D'EPARGNE LOGEMENT	08/05/1407/03	15/05/2107/04	0,00	

LIBELLE	DEBIT	CREDIT	EN EURO	EN FRANCS
OPERATIONS EN ESPECES			4 573,47	
OPERATIONS DU COMPTE			4 573,47	
TOTALUX			4 573,47	
SOLDE CREDITEUR AU 20/09/2001			20 000,00	
SOLDE DE COMPTES AU 15/05/2007			20 000,00	

LIBELLE	DEBIT	CREDIT	EN EURO	EN FRANCS
OPERATIONS EN ESPECES			422 607,00	
SOLDE DE COMPTES AU 02/01/2001			343 243,20	
SOLDE DE COMPTES AU 20/09/2001			422 607,00	
SOLDE CREDITEUR AU 20/09/2001			422 607,00	
TOTALUX			422 607,00	

= 80.000€ (Valeur 2017) ESPECES!

document de votre prêt émis en 2007 par la Caisse d'Épargne Alpes Savoie et Haute-Savoie



Juges au service de cette corruption

avec des élus ont mis René FORNEY 2 ans en prison en 2014 et 2017 pour camoufler les délits (dont 14 mois à Varcès/ Grenoble) motifs : OUTRAGES - PARANOTIA (A vous de juger)

Avocats complices : Wilfried SAMBA-SAMBALIGUE, Jean-Yves BALESTAS, Patrick MARTIN, Jean CALAS, Denis DREYFUS, Annie Héléna BOTTA-AUBERT, Laurence BESON-MOLLARD ...

Barbouses de République : Paul Maurice GIRAUD, Bruno CWTKOWSKI, Henri MARGAILLAN, BOUCARDEAU/CARRIERES, Pascal GRECO ; François LAMBERT ...

Le 26 Septembre 2001
 M. RAYMOND
 Rue Romain Rolland
 3400 St. Martin d'Hères
 Maître Deschamps
 Notaire à St. Egrève



Je vous prie de trouver ci-joint :
 - un chèque Caisse d'Épargne d'un montant de 135 000 Francs (cent trente cinq mille francs)
 - un chèque Crédit Agricole d'un montant de 50 000 Francs (cinquante mille francs)
 représentant la somme totale de 285 000 Francs.
 Une somme de 25 000 Francs est par ailleurs déposée à l'étude de Maître Bocallier, notaire à Domère, depuis le 18 juillet 2001 (en vertu d'un pacte de préférence du 10 décembre 1984).

Je félicite l'ensemble de ces dépôts à votre étude afin de remplir les conditions d'acquisition avec type principal propriété sur les 40 Rue Romain Rolland à St. Martin d'Hères, d'un bien immobilier qui m'a joint.

Dans la mesure où pour différentes raisons cette vente n'aurait pu avoir lieu, cette somme en dépôt en votre étude me sera rendue en un chèque à mon nom sur simple demande de ma part.

Je vous prie de croire Maître en l'honneur de nos sentiments distingués.

Jean RAYMOND

pièces jointes : 2
 - chèque Caisse d'Épargne
 - chèque Crédit Agricole

18 ans de procédures : Les notaires toujours pas inquiétés !!!
 2 documents (après une expulsion du conjoint marié depuis 20 ans en 98) qui prouvent le racket du milieu du droit sur l'ex conjoint inché à prélever des pots-de-vin sur les biens (de la communauté du divorce en appel) pour fausser les procédures en justice, à l'insu de la partie adverse René FORNEY. Mme Janine Ferrand RAYMOND née le 21-08-52 disant être en difficulté financière ! (Membre de : www.trafic-justice.org)

Cour d'Appel de Grenoble
Tribunal de Grande Instance de Grenoble

Cabinet de
Céline LAVIGNE
juge d'instruction

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Greffier

N° de dossier : JICABJI118000019

Ordonnance de rejet d'une demande d'actes

Nous, Céline LAVIGNE juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Grenoble,

Vu l'information suivie contre :

X

Mis en cause du chef de :

FAUX : ALTERATION FRAUDULEUSE DE LA VERITE DANS UN ECRIT faits commis le 2 avril 2010 à
prévus par ART.441-1 C.PENAL. et réprimés par ART.441-1 AL.2, ART.441-10, ART.441-11 C.PENAL.

USAGE DE FAUX EN ECRITURE faits commis le 2 avril 2010 à

prévus par ART.441-1 C.PENAL. et réprimés par ART.441-1 AL.2, ART.441-10, ART.441-11 C.PENAL.

ESCROQUERIE faits commis le 2 avril 2010

prévus par ART.313-1 C.PENAL. et réprimés par ART.313-1 AL.2, ART.313-7, ART.313-8 C.PENAL

Vu les réquisitions de M. Le Procureur de la République du 2 août 2018 ;

Attendu que la partie civile, M. René FORNEY, sollicite par requête du 11 juillet 2018 la réalisation de plusieurs actes d'instruction ;

que s'agissant de l'audition du notaire Maître Bruno ESCALLIER (point 1), une commission rogatoire est actuellement en cours ;

que s'agissant de la demande de confrontation (point 4), celle-ci est prématurée, qu'il convient d'attendre le retour des auditions avant d'envisager une éventuelle confrontation ;

que s'agissant des points 2, 3, 5, aucune demande d'acte n'est en réalité formulée par l'intéressé ;

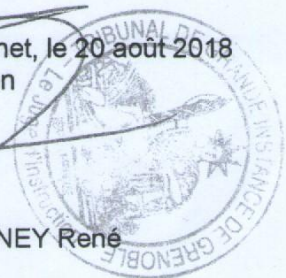
que compte tenu de l'ensemble des ces éléments, il convient de rejeter les demandes formulées par M. René FORNEY

PAR CES MOTIFS

REJETONS les demandes formulées par René FORNEY le 11 juillet 2018 ;

Fait en notre cabinet, le 20 août 2018
le juge d'instruction

Céline LAVIGNE



Copie de la présente ordonnance a été adressée par lettre recommandée à FORNEY René
le 21/08/2018

Le greffier,

Avis de la présente ordonnance a été donné au procureur de la République
le 21/08/2018

Le greffier,

René FORNEY
4 chemin Montrigaud
38000 Grenoble
T : 0763 15 66 46

Grenoble mercredi 3 octobre 2018
(Déposé à l'accueil - Palais de Grenoble)

Réf : Ma demande d'AJ 2018/007320
suite à citation partage pour audience
renvoyée au 11 octobre 2018



À Madame où Monsieur le président du BAJ

L'audience du 10 juillet a été renvoyée au 11 octobre prochain, or l'avocate qui était présente le 10 juillet 2018 M^e Amandine Vachoux s'est désistée de la procédure.

Le sujet est un peu délicat car il est question de ma dépossession totale de plus d'un millions d'euros par un acte d'un notaire à la suite d'un pot de vin de 80.000 euros (au dos) que personne ne veut traiter comme il se devrait (Cette affaire est toujours en instruction au pénal depuis 2010)

Ces désistements systématiques des avocats désignés son scandaleux, ils sont pour atteindre la prescription des fautes et entraver le cours de la justice.

J'attends aussi la réponse à autre demande d'AJ pour obtenir l'assistance d'huissiers obligatoires afin de dessaisir le tribunal de Grenoble au profit d'une autre juridiction

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations

Pj :

- Convocation au 11 octobre 2018-10-03
- attestation de RSA récente
- Dernière désignation d'avocate
- Au dos : Résumé avec deux documents de la corruption / partage avec le pot de vin de 80.000 euros

SELARL POIROT BEAUFOUR-GARAUDE

Avocats au Barreau de Grenoble

**COPIE
POUR INFORMATION**

**Madame WITTRANT
Présidente
Tribunal de Grande Instance
Palais de Justice
EV**

GRENOBLE, le 1^{er} octobre 2018

Martine POIROT
Avocat honoraire

Corinne BEAUFOUR-GARAUDE
Avocat
Formé en droit collaboratif
Médiateur IFOMENE
D.U. médiation

120, cours Berriat
38000 GRENOBLE
☎04.38.12.40.44
☎04.38.12.01.30
✉pbg.avocats@gmail.com
Accès par tram lignes A & B
(station St Bruno)

N. Réf. : RAYMOND / FORNEY
2004053 - CBG / CS

R.G. n° 18/00229

Madame la Présidente,

Je me permets de revenir vers vous dans le dossier ci-dessus référencé qui a été renvoyé en audience le 11 octobre prochain et qui vient suite à la demande de changement de notaire.

Or, comme je vous l'avais indiqué lors de l'audience précédente, Maître DESCHAMPS, Notaire s'est manifesté et a finalisé les opérations de clôture de liquidation de la communauté sur la base des sommes retenues dans le dernier jugement.

Madame RAYMOND entend donc se désister de sa demande, sachant qu'aucune constitution d'avocat n'a été déposée depuis lors et aucune conclusion au fond.

J'adresse copie de la présente à Monsieur FORNEY qui n'est pas aujourd'hui représenté.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Corinne BEAUFOUR-GARAUDE
Avocat

SELARL POIROT
BEAUFOUR GARAUDE
Avocats
120 cours Berriat
38000 GRENOBLE
☎ 04 38 12 40 44
☎ 04 38 12 01 30
pbg.avocats@gmail.com
corinne.beaufour@gmail.com

25759A-02 FRANCE 000000
08-10-18 LA POSTE 00000000



René FORNEY
4 chemin Montrigaud
38 000 Grenoble
Tél. : 07 63 15 66 46

Grenoble, le lundi 25 juin 2018
Lettre AR 1A112 827 3625 0

Objet : Votre désignation demandée par Mme RAYMOND

Réf : RG : 18/00229

T GI de Grenoble Ch b1.6 Etat des personnes

À Madame Claire BECQUET-DEVERRE
Notaire à Lansargues
16 rue Commandant Dumas
34130 Lansargues

Monsieur René FORNEY a l'honneur de vous exposer :

Mme RAYMOND Janine Fernande s'inquiète de l'absence de régularisation de la liquidation de communauté (Ma dépossession totale pendant 20 ans) par la notaire Yves Nicolas DESCHAMPS et demande au tribunal votre désignation pour cela.

Si cette affaire traîne depuis 20 ans, c'est que Mme RAYMOND et son amant en 1998 associé à quelques ripoux de la police déjà condamnés ont organisé une escroquerie en bande organisée par la corruption dont vous en avez des extraits au dos.

Le notaire DESCHAMPS en est co-auteur et devra tôt ou tard répondre de sa complicité pour ses actes qui ont entraînés ma privation totale de plusieurs millions d'euros de mes biens et revenus pendant 20 ans, le recours forcé au RSA et l'absence de retraite de cadre que j'aurais dû avoir.

Si vous intervenez dans cette affaire en faisant l'impasse sur la réalité des faits, cela vous rendra complice à votre tour. Étant du milieu du droit, vous ne pouvez ignorer la complicité par abstention reconnue régulièrement en cassation.

Pour valider cette dépossession, ils m'ont fait jeter illégalement en prison. Ils ont fait valider un acte illégal au juge Alexandre GROZINGER qui m'a fait jeter en prison en bloquant les possibilités d'appel, mais, l'arrêt de ma détention illégale arbitraire de 8 mois a été cassé, et, tous devront répondre de leurs actes devant la Cour d'appel de Lyon et des suites qui en découleront un jour ou l'autre.

Je vous informe que des plaintes sont en cours.

Je vous prie d'agréer, Madame la notaire, mes respectueuses salutations.

Pièces jointes :

Au dos - Résumé diffusé à 10.000 exemplaires qui vous permet d'accéder aux preuves publiées de l'affaire.

NB : Cette lettre est communiquée aux juges.

Conversion INSEE de
422.607 fr de 2001

2017

= 80.000 €uros

Résultats : Le notaire Yves Nicolas DESCHAMPS (Faux partage) donne (à) les 4 biens immobiliers de la communauté !!!

CAISSE D'EPARGNE DES ALPES

AGENCE : ECHIRROLLES
5 RUE DOCTEUR CALMETTE
38100 ECHIRROLLES
TEL : 04 78 09 11 58



RELEVÉ DE VOS COMPTES

PIÈCE N° 60
COMMUNIQUEE EN
PHOTOCOPIE
PAR LA SCP JEAN CALAS

VOS COMPTES EN N° 24
DIRIGÉ EN
TELECOMPTES
NETCOMPTES
TELECOMPTES

COUVERTURE PLAN DEPARTEMENT LOGEMENT	08 02 21 407 03	18 02 21 407 84	30 030 00	0,00	4 873,47	0,00
OPERATIONS EN ESPÈCES					4 873,47	
OPERATIONS DU COMPTE			0,00		4 873,47	
TOTAL					4 873,47	
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001					4 873,47	
COUVERTURE PLAN DEPARTEMENT LOGEMENT					30 030 00	
OPERATIONS EN ESPÈCES					30 030 00	
OPERATIONS DU COMPTE					30 030 00	
TOTAL					30 030 00	
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001					30 030 00	

PLAN DEPARTEMENT LOGEMENT - N° 18 02 21 407 84						
OPERATIONS EN ESPÈCES						
OPERATIONS DU COMPTE						
TOTAL						
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001						
COUVERTURE PLAN DEPARTEMENT LOGEMENT						
OPERATIONS EN ESPÈCES						
OPERATIONS DU COMPTE						
TOTAL						
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001						
COUVERTURE PLAN DEPARTEMENT LOGEMENT						
OPERATIONS EN ESPÈCES						
OPERATIONS DU COMPTE						
TOTAL						
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001						

OPERATIONS EN ESPÈCES						
OPERATIONS DU COMPTE						
TOTAL						
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001						
COUVERTURE PLAN DEPARTEMENT LOGEMENT						
OPERATIONS EN ESPÈCES						
OPERATIONS DU COMPTE						
TOTAL						
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001						
COUVERTURE PLAN DEPARTEMENT LOGEMENT						
OPERATIONS EN ESPÈCES						
OPERATIONS DU COMPTE						
TOTAL						
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001						

80.000€ (Valeur 2017) ESPECES!

Document communiqué de votre part dans un cadre strictement confidentiel. Ce document est communiqué sous réserve d'approbation.

RAYMOND, Le 26 Septembre 2001, Rue Romain Rolland, 3400 St. Martin d'Herès



Maitre Deschamps, Notaire à St. Egrève

Je vous prie de trouver ci-joint :
- un chèque Caisse d'Epargne d'un montant de 135 000 Francs (cent trente cinq mille francs)
- un chèque Crédit Agricole d'un montant de 90 000 Francs (quatre vingt dix mille francs)
représentant la somme totale de 225 000 Francs, une somme de 25 000 Francs étant par ailleurs déposée à l'étude de Maître Deschamps, notaire à St. Egrève, depuis le 18 juillet 2001 (convenu d'un pacte de préférence du 10 Décembre 1984).
Je effectue l'ensemble de ces dépôts à votre étude afin de remplir les conditions d'acquisition avec l'apport financier prévu dans le acte Romain Rolland à St. Martin d'Herès, d'un bien immobilier qui me jointe.

Dans la mesure où pour différentes raisons cette vente n'aurait pu lieu, cette somme rendue en dépôt en votre étude me sera rendue en un chèque à mon nom sur simple demande de ma part.

Je vous prie de croire Maître en l'honneur de nos sentiments distingués.

Jean RAYMOND

pièces jointes : 2
- chèque Caisse d'Epargne
- chèque Crédit Agricole

18 ans de procédures : Les notaires toujours pas inquiétés !!!
2 documents (après une expulsion du conjoint marié depuis 20 ans en 98) qui prouvent le racket du milieu du droit sur l'ex conjoint incité à prélever des pots-de-vin sur les biens (de la communauté du divorce en appel) pour fausser les procédures en justice, à l'insu de la partie adverse René FORNEY, Mme Janine Fernande RAYMOND née le 21-08-52 disant être en difficulté financière ! (Membre de : memejusticieurvous.org)

Juges au service de cette corruption avec des élus ont mis René FORNEY 2 ans en prison en 2014 et 2017 pour camoufler les délits (dont 14 mois à Varces/ Grenoble) motifs : OUTRAGES - PARANOÏA (A vous de juger)
Avocats complices : Wilfried SAMBA-SAMBALIGUE, Jean-Yves BALESTAS, Patrick MARTIN, Jean CALAS, Denis DREYFUS, Annie Hélène BOTTA-AUBERT, Laurence BESON-MOLLARD ...
Barbouzes de République : Paul Maurice GRAUD, Bruno Cwikowski, Henri MARGATILLAN, BOUCARDEAU/CARRIERES, Pascal GRECO, François LAMBERT ...
Didier DURAND (Radié 2016), Luc FONTAINE ... CP art 432-4 : 122-4 ...

René FORNEY
4 chemin Montrigaud
38000 Grenoble
Tél : 07 63 15 66 46

Grenoble, le 29 juin 2018
RA 1A 156 126 8781 5

Objet : Partage crapuleux, complicités (suite)

Maître Philippe WÜTHRICH
Notaire
Président de la Chambre des notaires de l'Isère
61 r Pierre Mendès France
38147 Rives sur Fure Cedex
(tél : 04 76 91 43 55 - Fax : 04 76 91 19 40)

Monsieur,

Je vous joins deux lettres à un précédent Président qui sont restées sans suite à mes demandes.

Au 10 juillet 2018, Mme Janine RAYMOND mon ex épouse demande au juge du TGI Ch b 1.6 (RG : 18/00229) de désigner un **notaire à trois cents kilomètres de Grenoble** pour valider ce partage frauduleux qui est en fait ma dépossession totale de mes biens et revenus pendant vingt ans qui s'actualise à plusieurs millions d'euros. Elle demande probablement la désignation d'un notaire qui a réglé la succession de ses parents à Lansargues 34130 (Ma lettre jointe est pour l'informer à quelles complicités elle est invitée à participer).

Dans l'état de corruption (jusqu'à 80.000 euros au dos), de trafic d'influence, d'escroqueries aux jugements, d'escroquerie financière, de recel communautaire, de crimes passibles du 432-4 du CP..., des complicités par abstention volontaire, il est évident que ces biens doivent être mis sous séquestre avec une provision pour mon indemnisation.

Au moment de ce retrait en espèces actualisé à 80.000 euros, les transactions sur mes biens immobiliers à mon insu sont passées en trois mois du notaire Bruno ESCALLIER à Domène au notaire Yves puis Nicolas DESCHAMPS à St Egrèves. Dans l'intervalle des deux documents au dos, je me suis présenté chez Me Rudolf DUNNER avec ce relevé bancaire de Mme RAYMOND mon ex épouse en ignorant qu'il partageait sans cabinet d'avocat avec un autre avocat frère de Bruno ESCALLIER notaire.

Je m'oppose à la désignation de ce notaire qui ne peut pas être à 300 kms de Grenoble pour des biens qui sont à Grenoble, sauf à souhaiter de m'écarter pour entraver la justice par la distance dans toutes les transactions sur mes biens détournés.

Un certain corporatisme aveugle semble avoir permis toutes ces dérives jusqu'ici.
Vous allez donc être appelé à désigner un nouveau notaire plus indépendant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

NB : Je vous informe que tout est publié.

Vous trouverez d'autres détails de cette escroquerie en bandes organisées par le lien :

www.trafic-justice.com/SITENE18/NOTAIRES/deschamps-nicolas-escroc2.htm

ESPECES 2017

Conversion INSEE de 422.607 fr de 2001

= 80.000 €uros

Résultats : Le notaire Yves Nicolas DESCHAMPS (Faux partage) donne (à) les 4 biens immobiliers de la communauté !!!

Juges au service de cette corruption

avec des élus ont mis René FORNEY 2 ans en prison en 2014 et 2017 pour camoufler les délits (dont 14 mois à Varcès/ Grenoble) motifs : OUTRAGES - PARANOÏA (A vous de juger)

Avocats complices :

Wilfried SAMBA-SAMBALIGUE, Jean-Yves BALESTAS, Patrick MARTIN, Jean CALAS, Denis DREYFUS, Annie Hélène BOTTA-AUBERT, Laurence BESON-MOLLARD ...

Barbouzes de République :

Paul Maurice GIRAUD, Bruno CWIKOWSKI, Henri MARGAILLAN, BOUCARDEAU/CARRIERES, Pascal GRECO : François LAMBERT ...

CAISSE D'EPARGNE DES ALPES

AGENCE : ECHIRROLLES 5 RUE DOCTEUR CALMETTES 38130 ECHIRROLLES TEL : 04 79 09 17 08

VOUS COMPTES 24 M 24

DIRECTEUR GÉNÉRAL : 08 36 66 76 11
TELECOMMERCE : 3615 06ALPES
NETCOMMERCE : www.netcommerces.com
TELECOMMERCE : 0836 66 76 11
TELECOMMERCE : 3615 06ALPES
NETCOMMERCE : www.netcommerces.com



RELEVÉ DE VOS COMPTES
RENÉ FORNEY / RAYMOND JAMINE
40 RUE ROMAIN ROLLAND
38400 ST MARTIN D HERES
PIÈCE N° 60
COMMUNIQUÉE EN
PHOTOCOPIE
PAR LA SCP JEAN CHAUS

CODE/VI	PLAN D'EPARGNE LOGEMENT	DATE D'OUVERTURE	EN EURO	EN FRANCS
000000	08 03 24 07 03	18 03 24 07 03	30 000,00	4 573,47
000000	18 03 24 07 03	18 03 24 07 03	0,00	0,00
OPERATIONS EN ESPÈCES				
2000	OUVERTURE DU COMPTE	22 06 01 19 98	0,00	4 573,47
TOTAL				4 573,47
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001				4 573,47
SOLDE DE COMPTES 1 EUR - 50000 FR				30 000,00

CODE/VI	PLAN D'EPARGNE LOGEMENT - N° 18 03 24 07 03	DATE D'OUVERTURE	EN EURO	EN FRANCS
000000	08 03 24 07 03	18 03 24 07 03	30 000,00	4 573,47
000000	18 03 24 07 03	18 03 24 07 03	0,00	0,00
OPERATIONS EN ESPÈCES				
2000	OUVERTURE DU COMPTE	22 06 01 19 98	0,00	4 573,47
TOTAL				4 573,47
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001				4 573,47
SOLDE DE COMPTES 1 EUR - 50000 FR				30 000,00

CODE/VI	PLAN D'EPARGNE LOGEMENT - N° 18 03 24 07 03	DATE D'OUVERTURE	EN EURO	EN FRANCS
000000	08 03 24 07 03	18 03 24 07 03	30 000,00	4 573,47
000000	18 03 24 07 03	18 03 24 07 03	0,00	0,00
OPERATIONS EN ESPÈCES				
2000	SOLDE DE COMPTES 1 EUR - 50000 FR	22 06 01 19 98	422 607,00	79 383,80
TOTAL			422 607,00	422 607,00
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2001				422 607,00
SOLDE DE COMPTES 1 EUR - 50000 FR				0,00

= 80.000€ (Valeur 2017) ESPÈCES!

RAYMOND
Rue Romain Rolland
3400 St. Martin d'Hères
Le 26 Septembre 2001
Notaire à St. Egreve



Maitre,
Je vous prie de trouver ci-joint :
un chèque Caisse d'Epargne d'un montant de 135 000 Francs (cent trente cinq mille francs)
un chèque Crédit Agricole d'un montant de 50 000 Francs (cinquante mille francs)
représentant la somme totale de 225 000 Francs.
Une somme de 25 000 Francs est par ailleurs déposée à l'étude de Maître Escallier, notaire à Grenoble, depuis le 18 juillet 2001 (conversion d'un prêt de préférence du 10 décembre 1981).
J'effectue l'ensemble de ces dépôts à votre étude afin de remplir les conditions d'acquisition avec Mme Françoise propriété au 40 Rue Romain Rolland à St. Martin d'Hères, d'un bien immobilier qui me jointe.

Dans la mesure où pour différentes raisons cette vente n'aurait pu lieu, cette somme en dépôt en votre étude me sera rendue en un chèque à mon nom sur simple demande de ma part.

Je vous prie de croire Maître en l'honneur de nos sentiments distingués.

Jamé RAYMOND

pièces jointes : 2
- chèque Caisse d'Epargne
- chèque Crédit Agricole

18 ans de procédures : Les notaires toujours pas inquiétés !!!

2 documents (après une expulsion du conjoint marié depuis 20 ans en 98) qui prouvent le racket du milieu du droit sur l'ex conjoint incité à prélever des pots-de-vin sur les biens (de la communauté du divorce en appel) pour fausser les procédures en justice, à l'insu de la partie adverse René FORNEY. Mme Janine Ferrandé RAYMOND née le 21-08-52 disant être en difficulté financière!
(Membre de : www.trafic-justice.com)

René FORNEY
4 chemin Montrigaud
38000 Grenoble
T : 0763 15 66 46

jeudi 28 juin 2018
RA 1A 156 126 8782 2

Réf : Ma demande d'AJ déposée hier
suite à citation pour audience au 10 juillet 2018

À Monsieur David ROGUET
Bâtonnier, avocat au barreau de Grenoble
10 av Alsace Lorraine, 38000 GRENOBLE
Tel. : 04 76 03 29 66

Monsieur,

Déjà dans ma lettre du 28 avril 2018 (jointe), je vous informais de désistement par prétexte mensonger d'avocats désignés.

Je viens d'être informé par lettre du 18 juin 2018 du greffier de la Chb1.6 d'une nouvelle procédure où l'avocat est obligatoire, et, je vous remercie de vérifier que l'avocat que vous désignerez acceptera sa mission dans un contexte de corruption où certains de ses confrères sont complices.

En effet, mon ex épouse demande que la liquidation de communauté basée sur des faux, de la corruption par pot de vin jusqu'à 80.000 euros (preuves au dos), des escroqueries aux jugements, des escroqueries financières, soit validée par un notaire **à trois cent kilomètre de Grenoble** pour des biens à Grenoble où j'habite toujours. Cette liquidation étant en fait ma dépossession totale illicite de mes biens et revenus pendant vingt ans. Le recel de cette escroquerie doit être mis sous séquestre.

J'ai prévenu la notaire des malversations de Mme Janine Fernande RAYMOND qu'elle demande de valider en l'étude de Lansargues 34130. Je vous joins cette lettre du 25 juin 2018 à cette notaire à 300 kms de Grenoble Mme Claire-BECQUET-DEVERRE de la SCP Eric DURAND, Anne-Sophie DURAND-JAUVION, Carl CONESA, Marie DELOCHE et Jean-Jacques PEREZ aussi notaire à Montpellier 34000.

Donc, avant de désigner un avocat, je vous remercie de vérifier qu'il accepte le dossier car mes recours contre les fautes de Laurence Besson-Mollard sur renvoi de cassation ne sont toujours pas jugée pour atteindre la prescription faute du désistement systématique des avocats désignés, et, bien d'autres devront répondre de leurs entraves à la justice pour protéger les crapuleries bien prouvées de notaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations

ESPECES

Conversion INSEE de
422 607 fr de 2001

2017

Résultats : Le notaire Yves Nicolas DESCHAMPS (Faux partage) donne (à) les 4 biens immobiliers de la communauté !!!

= 80.000 € UROS

CAISSE D'EPARGNE

DES ALPES

AGENCE : ECHIROULES
5 RUE DOCTEUR CALHETTE
38100 ECHIROULES
TEL : 04 78 08 17 08

Année	Mois	Opérations
2002/2017	1 / 1	Januaires



RELEVÉ DE VOS COMPTES

RENÉ FORNEY RAYMOND JAMINE
10 RUE ROMAIN ROLLAND
38400 ST MARTIN D HERES

PIÈCE N° 60
COMMUNIQUEE EN
PHOTOCOPIE
PAR LA SOP JEAN CALAS

COORDEN	PLAN DEPARTEMENT	CHIFFRE	EN EUROS
06 027497 03	18 027497 84	37 000,00	4 873,47
		18 027497 84	0,00

CODEP	OPERATIONS EN ESPECES	TOTAL	EN EUROS
2003	OPERATIONS EN ESPECES	0,00	4 873,47
	OPERATIONS EN ESPECES	0,00	4 873,47
	TOTAL	0,00	4 873,47

PLAN D'EPARGNE LOGEMENT - N° 18 027497 84	OPERATIONS EN ESPECES	TOTAL	EN FRANCS
2003	OPERATIONS EN ESPECES	422 607,00	343 263,26
	OPERATIONS EN ESPECES	422 607,00	343 263,26
	TOTAL	422 607,00	343 263,26

= 80.000€ (Valeur 2017) ESPECES!

Surf financé par le notaire Yves Nicolas DESCHAMPS

Juges au service de cette corruption avec des élus ont mis René FORNEY 2 ans en prison en 2014 et 2017 pour camoufler les délits (dont 14 mois à Varces/ Grenoble) motifs : OUTRAGES - PARANOÏA (A vous de juger)

Avocats complices : Wilfried SAMBA-SAMBALIGUE, Jean-Yves BALESTAS, Patrick MARTIN, Jean CALAS, Denis DREYFUS, Annie Hélène BOTTA-AUBERT, Laurence BESON-MOLLARD ...

Barbouzes de République : Paul Maurice GIRAUD, Bruno Cwikowski, Henri MARGAILLAN, BOUCARDEAU/CARRIERES, Pascal GRECO, François LAMBERT ...

RAYMOND
Rue Romain Rolland
3400 St. Martin d'Hères
le 26 Septembre 2001
à Tignes Deschamps
Notaire à St. Egreve



Maitre,
Je vous prie de trouver ci-joint :
un chèque Caisse d'Epargne d'un montant de 135 000 Francs (cent trente cinq mille francs)
un chèque Crédit Agricole d'un montant de 50 000 Francs (cinquante mille francs)
représentant la somme totale de 285 000 Francs.
Ces deux chèques sont par ailleurs déposés à l'étude de Tignes Escallier, notaire à Tignes, depuis le 18 juillet 2001 (en vertu d'un acte de préférence du 10 décembre 1981).
J'affiche l'ensemble de ces dépôts à votre étude afin de remplir les conditions d'acquisition avec Mme Tinguet propriétaire au 10 Rue Romain Rolland à St. Martin d'Hères, d'un bien immobilier qui me jointe.

Dans la mesure où pour différentes raisons cette vente n'aurait pu lieu, cette somme sera en dépôt en votre étude me sera rendue en un chèque à mon nom sur simple demande de ma part.
Je vous prie de croire Maitre en l'assurance de ma sincérité distinguée.

Jamie RAYMOND
pièces jointes : 2
- chèque Caisse d'Epargne
- chèque Crédit Agricole

18 ans de procédures : Les notaires toujours pas inquiétés !!!
2 documents (après une expulsion du conjoint marié depuis 20 ans en 98) qui prouvent le racket du milieu du droit sur l'ex conjoint incité à prélever des pots-de-vin sur les biens de la communauté du divorce en appel pour fausser les procédures en justice, à l'insu de la partie adverse René FORNEY. Mme Jamie Fernande RAYMOND née le 21-08-52 disant être en difficulté financière !
(Membre de : membrisjusticepourvous.org)

La complicité

Lors d'infractions commises par plusieurs personnes, il existe des participants à l'infraction qui ne réunissent pas sur leur tête les éléments nécessaires pour les qualifier d'auteurs / de coauteurs de l'infraction. Cependant, par leurs actions, ils ont aidé le(s) auteur(s) à préparer / commettre l'infraction. C'est pourquoi leur comportement doit être réprimé au titre de la complicité. Cependant, le NCP n'a pas institué d'infractions autonomes de complicité, le complice emprunte sa criminalité à l'auteur de l'infraction : article 121-6 NCP.

A-LES ELEMENTS NECESSAIRES A LA COMPLICITÉ

Volonté de s'associer à la commission d'une infraction.

Commission d'un acte positif, une abstention ne caractérise pas la complicité (sauf abstention volontaire d'une personne qui avait le devoir d'empêcher la commission de l'infraction), en effet, certaines infractions d'abstentions sont érigées en infractions autonomes comme l'omission de porter secours à autrui.

Un fait principal punissable : ce que l'on retient c'est le fait lui-même et non pas ce qui se rattache à l'auteur, c'est à dire qu'un complice peut être poursuivi même si l'auteur principal de l'infraction est mort, bénéficie d'une amnistie personnelle... Le fait principal punissable peut également être une tentative puisque l'infraction tentée est punissable au même titre que l'infraction réussie* (cf. fiche sur le sujet).

Un acte de complicité concomitant ou antérieur à la commission de l'infraction (pas d'actes postérieurs, certains actes postérieurs sont érigés en infraction autonome comme le recel). Mais attention, certains actes postérieurs peuvent être punis au titre de la complicité s'ils résultent d'une entente préalable. Ex : un chauffeur qui attend pour fuir que l'infraction soit commise.

La complicité de complicité : il s'agit de la complicité indirecte, le complice du complice peut être poursuivi si son concours à l'infraction réalisée a été suffisamment important.

B-LES TYPES DE COMPLICITÉ

1-Par collaboration : (article 121-7 al 2)

Ce terme recouvre l'aide et l'assistance. La JP, si elle a parfois fait la différence, il arrive souvent en fait qu'elle mélange les deux notions. Ce qui les identifie l'une de l'autre, c'est qu'à la différence de l'aide, l'assistance requiert une présence sur place. Attention : cette complicité se caractérise le plus souvent par la fourniture de moyens nécessaires à la commission de l'infraction, même si ces moyens n'ont pas été utilisés, du moment qu'ils ont été fournis, l'acte de complicité est caractérisé et à ce titre peut être poursuivi.

2-Par instigation : (article 121-7 al 2)

L'instigateur, souvent appelé le cerveau est celui qui, par ses plans et son organisation du fait incriminé facilite sa commission alors que lui-même n'y prend pas part sur place.

a)La provocation :

Le NCP en énonce les adminicules : le don, la promesse, la menace, l'ordre, l'abus d'autorité ou de pouvoir. La provocation doit remplir trois conditions pour être valide : elle doit être directe (elle suggère sans détours l'infraction), individuelle (à une personne précise), suivie d'effet.

b) Les instructions :

Ce doivent être des renseignements donnés par le désormais complice par instigation de l'infraction à son auteur matériel. L'instruction doit remplir un critère de précision, **ce n'est pas qu'un simple conseil**.

Problème : la personne qui donne des instructions à une autre en vue de la commission d'une infraction mais dont les instructions n'ont pas été suivies d'effet est-elle encore complice ?

(Arrêt Rochefort 31/01/1974 Cass Crim 1974 BC n° 50

Un homme demande à son frère de tuer le mari de sa maîtresse, le plan fourni par un des frères prévoyait une strangulation dans un taxi alors que le frère qui a exécuté le mari l'a électrocuté chez lui. Le problème qui se posait était de savoir si le frère qui avait élaboré le plan était encore complice puisque son plan n'avait pas été suivi. La Cour de cassation répond à cela par l'affirmative car les renseignements donnés avaient été de nature à faciliter l'exécution de l'infraction quels qu'en aient été les moyens.

Arrêt Nicolai 13/01/1955 Cass Crim 1955 BC n° 34.

Un créancier veut effrayer son débiteur pour qu'il se hâte de payer, mais l'homme de main se trompe et tue le créancier. La Cour de Cassation ne rend pas complice le créancier car il y a discordance totale entre les instructions et le résultat.)

C-LES CONSEQUENCES DE LA COMPLICITÉ SUR LA PEINE

Sous l'empire de l'ancien code pénal (art 59) le complice empruntait la pénalité de l'auteur principal, c'est à dire que l'auteur principal et son complice étaient puni de la même manière. Le NCP a substitué à ce système celui de **l'emprunt de criminalité**, c'est à dire que le complice art 121-6 NCP est traité comme un auteur ; en conséquence de quoi le complice et l'auteur se voient poursuivi sur le fondement du même texte, mais la peine qui sera effectivement prononcée pour l'un et l'autre peut être différente.

D-LA QUESTION DES CAUSES D'ATTENUATION/D'AGGRAVATION DE LA SANCTION

Elles peuvent être en lien direct avec la personne même de l'auteur comme la démence, la minorité, la récidive. Comme ces circonstances sont extérieures à la personne du complice et ne concernent que l'auteur, ces causes d'aggravation ou d'atténuation ne sont appliquées qu'à ce dernier.

Elles peuvent être également liées aux faits commis : (ex : le vol simple est punissable de 3 ans de prison et de 300 000F d'amende, mais avec violence sur une personne vulnérable, il est punissable de 5 ans d'emprisonnement et de 500 000F d'amende.) La violence et la vulnérabilité constituent une cause aggravante qui n'est pas liée à la personnalité de l'auteur mais qui est en relation directe avec le fait incriminé, c'est pourquoi cette cause aggravante s'applique aussi bien à l'auteur principal qu'à son complice.

[Retour au sommaire du Juripole Etudiant](#)

[Retour au sommaire du Juripole](#)

~~Office Notarial SCP
Eric DURAND, Anne-Sophie DURAND
Yves Claire BEQUET-DEVLARE
16 rue Commandant DUMAS
38130 Lansargues~~



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 112 817 3625 0



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

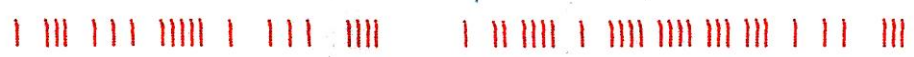
Signature
(Précisez Nom et Prénom
si mandataire)

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature Facteur*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

René FORNET
4 Chemin Montbrigand
38000 Grenoble

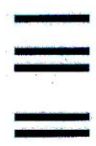


~~M. Philippe WUTHRICH
Notaire
Président de l'Ordre des Notaires
61r Pierre Mendès France
38147 Rives sur Fure Gley~~



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 156 126 8781 5



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
(Précisez Nom et Prénom
si mandataire)

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature Facteur*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

René FORNET
4 Chemin Montbrigand
38000 Grenoble



~~M. DAVID ROGUEL
Bailonnier au barreau de Grenoble
10 av Alsace Lorraine
38000 Grenoble~~



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 156 126 8782 2



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

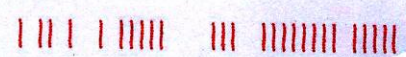
Signature
(Précisez Nom et Prénom
si mandataire)

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature Facteur*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

René FORNET
4 Chemin Montbrigand
38000 Grenoble



René FORNEY, 4 chemin Montrigaud, 38000 Grenoble, T : 0763 15 66 46

Grenoble le 4 juillet 2018
(Dossier déposé contre reçu)

Vos réf : Lettre RA du 18 juin 2018 de votre greffier de
la Ch b1.6 pour audience au 10 juillet 2018 à 9h.

Tribunal de Grande Instance
de GRENOBLE

04 JUL. 2018

Service Civil
Enrôlement

À Monsieur le juge du partage

TGI de Grenoble, Place Firmin Gautier, 38000 Grenoble

Monsieur,

Pour cette procédure l'avocat est obligatoire pour communiquer mes pièces et conclusions. J'ai effectué des démarches pour obtenir la désignation d'un notaire proche de Grenoble pour mes biens immobiliers volés à Grenoble. Cela en m'opposant à la désignation d'un notaire à 300 kms de Grenoble au motif évident que celui-ci sera plus conciliant et aveugle parce qu'il a effectué les actes de l'héritage des parents de Mme Janine RAYMOND mon ex épouse. Votre greffière n'a annexé à sa convocation aucune pièce de la requête de l'avocate adverse DUFOUR-GARAUDE du 22 mai 2018, or celle-ci expose des jugements et arrêts qui découlent tous d'une corruption initiale et continue dont l'extrait au dos montre qu'ils sont susceptibles d'être réformé en totalité, même si, jusqu'ici les juges se sont contentés de valider les décisions précédentes en ignorant les faits délictueux continus depuis vingt ans.

Pour cela :

- 1 – J'ai déposé le 27 juin 2018 un dossier d'AJ totale (Un extrait joint)
- 2 – J'ai informé le 25 juin 2018 la notaire Claire BECQUET-DEVERRE de la SCP Eric DURAND, Anne-Sophie DURAND, Carl CONESA ... (Sollicitée par Mme Janine RAYMOND à 300 kms de Grenoble) des difficultés qui font que le partage frauduleux traîne depuis 20 ans (Une feuille jointe recto/verso).
- 3 – J'ai informé le 29 juin 2018 M Philippe WÜTHRICH président de la chambre des notaires des difficultés liées à cette escroquerie en bande organisée et de la corruption par pot de vin jusqu'à 80.000 euros (preuves au dos) afin qu'il désigne un notaire à proximité connaissant la valeur de plusieurs biens immobiliers sur Grenoble, et, qui ne refuse pas de voir les réalités du dossier, et, ne se désiste pas face aux difficultés qu'il devra signaler au Procureur de la République suite aux agissements délictueux de ses confrères. À cette demande sont annexées deux précédentes lettres du 6/03/15 et du 4/09/15 à un Président antérieur David AMBROSIANO dont j'ignore les suites (3 feuilles jointes).
- 4 – J'ai informé le 28 juin 2018 le bâtonnier en exercice David ROGUET des difficultés liées à cette escroquerie en bande organisée afin qu'il désigne un avocat qui ne se désiste pas aux premières difficultés suite aux agissements délictueux de ses confrères comme le précédent bâtonnier Wilfried SAMBA-SAMBELIGUE qui s'est désisté en présence de cinq témoins dans les instants avant l'audience du 7 novembre 2016 puis a plaidé mon affaire en messe-basses devant la juge Alexandre GROZINGER, puis, ils m'ont accusé d'outrage en me faisant jeter 8 mois en prison le 10 novembre 2016 parce que je les ai récusé à l'audience pour ce comportement illégal d'entrave à la justice qui perdurait depuis un an en empêchant la communication de mes pièces et conclusions (Une feuille jointe recto/verso).

Je vous joint ma lettre du 21 octobre 2016 au bâtonnier Wilfried SAMBA-SAMBELIGUE huit jours précédents l'audience du 7 novembre, où, la suite est que le juge Alexandre GROZINGER a validé l'acte frauduleux du notaire Yves Nicolas DESCHAMPS qui me dépossède de la totalité de mes biens immobiliers et revenus pendant 20 ans soit plusieurs millions d'euros en m'obligeant à vivre du RSA. Cet avocat a ensuite entravé ma demande d'appel malgré cinq lettres recommandées.

Je vous remercie donc de renvoyer l'audience pour permettre la communication officielle de mes pièces en défense par la désignation d'un avocat qui ne refusera pas d'exposer cette escroquerie en bande organisée où de nombreux confrères du droit ont tout fait pendant des années pour masquer une vérité largement prouvée et publiée accessible sur Internet par le résumé joint au dos (www.trafic-justice.com/SITENE18/18N/18N-2.htm)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations

Pièces jointes en sus de celles indiquées dans la lettre : La complicité par abstention volontaire (Extraits le 29 juin 2018 de www.juripole.fr – Trois accusés réception des notaires et du bâtonnier.

ESPECES

Conversion INSEE de
422 607 fr de 2001

2017



Résultats : Le notaire Yves Nicolas DESCHAMPS (Faux partage) donne (à) les 4 biens immobiliers de la communauté !!!

= 80.000 €uros

CAISSE D'EPARGNE DES ALPES

AGENCE : ECHIRROLLES
5 RUE DOCTEUR CALVETTE
38100 ECHIRROLLES
TEL : 04 78 08 17 08



RELEVÉ DE VOS COMPTES

PERIODE	NUMERO	PERIODE
2002/2001	1 / 1	Journalière

PIECE N° 60
COMMANDEMENT EN
PHOTOCOPIE
PAR LA SCP JEAN CALAS

VOS COMPTES au N° 24
DIRECTEUR GÉNÉRAL
TELECOM
NETCOM
TELECOM
TELECOM

CODE/VI	PLAN DEPARTEMENT	CHIFFRE	EN EUROS
000001	PLAN DEPARTEMENT	06 002 7407 03	4 873,47
000002	PLAN DEPARTEMENT	18 002 7407 84	0,00

CODE/VI	PLAN DEPARTEMENT	CHIFFRE	EN EUROS
2003	OPERATIONS EN ESPACES	0,00	4 873,47
2003	OPERATIONS EN ESPACES	0,00	4 873,47
TOTAL		0,00	4 873,47

CODE/VI	PLAN DEPARTEMENT	CHIFFRE	EN FRANCS
2003	OPERATIONS EN ESPACES	422 607 00	343 243,20
2003	OPERATIONS EN ESPACES	422 607 00	79 363,80
TOTAL		422 607 00	422 607 00

80.000€ (Valeur 2017) ESPECES



Juges au service de cette corruption

avec des élus

Alexandre GROZINGER, Philippe ALLARD,
Oliver NAGABBO, Laurence CHRISTOPHE, Catherine
LANZA-PERRET, Boris DUFFAU, Nicolas JOSUE, René
ROUX, Philippe THEUREY, Henri LEGLAINCHE, Dominique
TERNY, Karen STELLA, MEIGNIE Gérard, Nathalie
MALARDEL, Française LANDOZ, Pierre-Marie CUNY,
Jean-Claude LEGER, Nathalie BARATTE-VIGNY, Dominique
FOURNIER, René TERNOD, Jean Joseph Charles CATTEAU,
Didier DURAND (Radié 2016), Luc FONTAINE ... CP art 432-4 ; 122-4 ...

Avocats complices : Wilfried SAMBA-SAMBALIGUE, Jean-Yves BALESTAS,
Patrick MARTIN, Jean CALAS, Denis DREYFUS, Annie Héléna BOTTA-AUBERT,
Laurence BESON-MOLLARD ...

Barbouses de République : Paul Maurice GIRAUD, Bruno CWTIKOWSKI,
Henri MARGAILLAN, BOUCARDEAU/CARRIERES, Pascal GRECO : François LAMBERT ...

RAYMOND
26 Rue Romain Rolland
3400 St Martin d'Hères
Le 26 Septembre 2001
Notaire à St Egrève



Maitre,
Je vous prie de trouver ci-joint :
- un chèque Caisse d'Epargne d'un montant de 135 000 Francs (cent trente cinq mille francs)
- un chèque Crédit Agricole d'un montant de 50 000 Francs (cinquante mille francs)
représentant la somme totale de 285 000 Francs, une somme de 25 000 Francs étant par ailleurs déposée à l'étude de Maître Tocalier, notaire à Genève, depuis le 18 juillet 2001 (en vertu d'un pacte de préférence du 10 Décembre 1984).
Jeffectue l'ensemble de ces dépôts à votre étude afin de remplir les conditions d'acquisition avec Mme Tjinguel, propriétaire au 40 Rue Romain Rolland à St Martin d'Hères, d'un bien immobilier qui me joint.

Dans la mesure où pour différentes raisons cette vente n'aurait pu lieu, cette somme en dépôt en votre étude me sera rendue en un chèque à mon nom sur simple demande de ma part.

Je vous prie de croire Maître en l'honneur de nos sentiments distingués.

Jean RAYMOND

pièces jointes : 2
- chèque Caisse d'Epargne
- chèque Crédit Agricole

18 ans de procédures : Les notaires toujours pas inquiétés !!!
2 documents (après une expulsion du conjoint marié depuis 20 ans en 98) qui prouvent le racket du milieu du droit sur l'ex conjoint incrimé à prélever des pots-de-vin sur les biens (de la communauté du divorce en copel) pour fausser les procédures en justice, à l'insu de la partie adverse René FORNEY. Mme Janine Fernande RAYMOND née le 21-08-52 disent être en difficulté financière ! (Membre de : www.trafic-justice.com)